

SEAU PÂTURE AIL

Aliment minéral complémentaire de fourrages
et de céréales pour chevaux adultes de loisirs,
d'instruction ou à l'entretien.
Convient aussi pour l'élevage.

Disponible en seau 18 kg



Énergie
maîtrisée



Confort
digestif



Immunité
renforcée



Croissance
harmonieuse



Enrichi
en ail

CARACTÉRISTIQUES**

VALEURS ANALYTIQUES MOYENNES

Phosphore	2,8 %
Calcium	8,1 %
Magnésium	2,4 %
Sodium	7 %

OLIGO-ÉLÉMENTS / KG

3b603 Oxyde de zinc	200 mg
3b502 Oxyde de manganèse (II)	200 mg
3b405 Sulfate de cuivre (II) pentahydraté	50 mg
3b103 Sulfate de fer (II) monohydraté	50 mg
3b202 Iodate de calcium anhydre	10 mg
3b304 Granulés enrobés de carbonate de cobalt (II)	2 mg
3b801 Sélénite de sodium	2 mg

VITAMINES / KG

3a672a Vitamine A	60 000 UI
3a671 Vitamine D3	13 000 UI
3a700 Vitamine E	100 UI

fiche produit



COMPOSITION**

Mélasse de canne à sucre, Chlorure de sodium, Tourteau feed d'extraction de soja, Carbonate de calcium, Phosphate monobasique, Graine de soja extrudée, Gousses de caroube toastées, Oxyde de magnésium, Remoulage de blé, Lactosérum, Ail séché (1%), Levure de bière.



Service client CASALYS
La Noëlle 44150 ANCENIS
02 40 98 92 58
www.casalys-nutrition.fr



MODE D'EMPLOI

Laisser le seau à disposition des chevaux en complément d'herbe, de foin ou de paille.

Prévoir une consommation journalière de 500 à 1 600 g par cheval adulte.

Donner en fonction de la ration de base.

Surveiller l'ingestion journalière pour éviter toute consommation excessive.

L'utilisation de cet aliment minéral doit être strictement limitée aux équidés.

Stocker dans un endroit sec et aéré avant utilisation.

En cours d'utilisation, vider régulièrement l'eau de pluie si nécessaire.

Retirer l'anse pour éviter tous risques de blessure.

LES RÈGLES À RESPECTER

La consommation journalière d'eau varie de 15 à 60 litres en moyenne pour un cheval de 500 kg.

L'eau doit être saine, disponible et accessible, et les animaux doivent pouvoir boire à volonté.

Distribuer les fourrages au moins 1h avant les concentrés.

Distribuer les rations en minimum 2 repas par jour.

Attendre au moins 1h après un repas pour faire travailler le cheval.

Transition de ration progressive sur 10 jours (mise à l'herbe...).



Version 2025, ce document a été rédigé à titre indicatif et les valeurs contenues sont indicatives. Pour plus d'informations contactez votre conseiller technique.

*Aliments et formules de base sans source de palme.

**La composition de l'aliment et les caractéristiques indiquées sont non contractuelles et présentées à titre indicatif. Elle peuvent être amenées à évoluer afin de respecter le cahier des charges nutritionnel de l'aliment. Consultez l'étiquette du produit pour la liste exhaustive des ingrédients.



Service client CASALYS
La Noëlle 44150 ANCENIS
02 40 98 92 58
www.casalys-nutrition.fr

